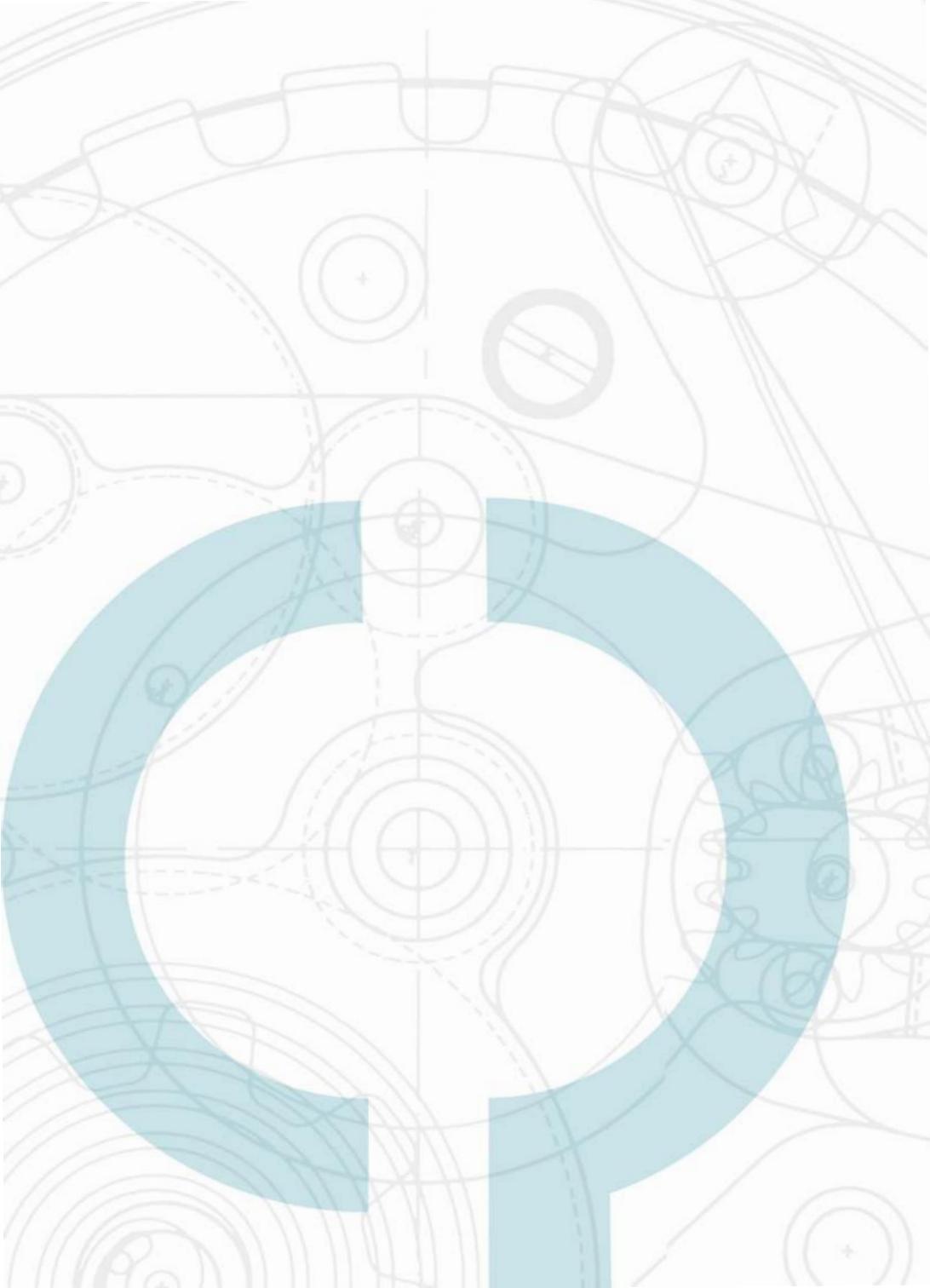


FORMATION
MODULAIRE
EN HORLOGERIE
POUR ADULTES



CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse



TABLES DES MATIÈRES

PRINCIPES	3
------------------	----------

CADRE GÉNÉRAL	4-5
----------------------	------------

- Développement des compétences
- Remarques

DÉROULEMENT DE LA FORMATION	6-7
------------------------------------	------------

- Structure de la formation
- Certificats et titres obtenus

LE SUCCÈS EN CHIFFRES	8
------------------------------	----------

LIEUX DE FORMATION	9
---------------------------	----------

INFOS PRATIQUES	11
------------------------	-----------

- Inscriptions
- Autres renseignements

ADRESSES UTILES	12
------------------------	-----------

REMARQUE : POUR FACILITER LA LECTURE DU DOCUMENT,
LA FORME MASCULINE EST PRIVILÉGIÉE.



CONVENTION PATRONALE
de l'industrie horlogère suisse



La formation modulaire en horlogerie s'adresse aux adultes dès 20 ans révolus souhaitant donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle, en acquérant un titre certifiant.

Ces personnes sont soit :

- En emploi dans l'industrie horlogère ou dans un autre secteur;
- Sans emploi;
- Au bénéfice ou non de connaissances horlogères.

La formation est composée de cinq modules propres :

- **Module de base**
 - **Module assemblage ou habillage horloger**
 - **Module posage-emboîtage**
 - **Module achevage-réglage**
 - **Module terminal**
- 

ainsi que des modules d'enseignement de culture générale.

En fonction du nombre de modules suivis (voir chapitre « Déroulement de la formation » p. 6-7), la formation modulaire permet l'obtention, par étapes successives :

- De certificats de modules, délivrés par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP);
- D'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'opérateur en horlogerie;
- D'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'horloger de production.

L'enseignement est donné soit :

- En soirée et le samedi (prioritairement pour les personnes exerçant une activité professionnelle);
- Durant la journée (pour les personnes sans emploi ou en reconversion professionnelle).

CADRE GÉNÉRAL

Développement des compétences

OBTENTION DU CFC D'HORLOGER DE PRODUCTION

MODULE TERMINAL

Objectifs

- Effectuer des opérations variées sur différents types de montres dans le cadre de la production.

Prérequis

- Avoir terminé avec succès le module achevage-réglage.

MODULE ACHEVAGE- RÉGLAGE

Objectifs

- Obtenir des compétences spécifiques dans le domaine de l'achevage et du réglage.

Prérequis

- Avoir obtenu le titre d'opérateur en horlogerie AFP ou un autre titre jugé équivalent.

OBTENTION DE L'AFP D'OPÉRATEUR EN HORLOGERIE

MODULE ASSEMBLAGE

OU

HABILLAGÉ HORLOGER

Objectifs

- Acquérir des compétences dans l'assemblage des composants du mouvement et de l'habillement.

Prérequis

- Avoir terminé avec succès le module de base.
- Pour le 3ème module, travailler dans l'industrie horlogère ou y avoir travaillé durant 1 an au cours des 3 dernières années.

MODULE POSAGE-EMBOÏTAGE

MODULE DE BASE

Objectifs

- Acquérir des gestes et des techniques dans l'assemblage des composants du mouvement de la montre.

Prérequis

- Maîtriser des opérations mathématiques élémentaires.
- Comprendre et rédiger des textes simples en français.
- Posséder une bonne dextérité manuelle.

Remarques

Dispenses

- Les personnes possédant une expérience professionnelle dans l'horlogerie peuvent être dispensées, sur décision de la Convention patronale, de suivre l'un ou l'autre des trois modules menant au titre d'opérateur en horlogerie AFP. Elles devront toutefois se présenter aux examens en tant que « candidat libre ».
- La culture générale est régit par l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006 (état le 4 mars 2014). Une dispense peut être demandée auprès du canton du lieu de domicile.

Formation en journée

Pour les demandeurs d'emploi, le cursus se déroule à plein temps en centre de formation. Les formations en journée sont proposées en collaboration avec les services cantonaux compétents (offices régionaux de placement ORP et offices AI). Pour plus d'information, veuillez en référer à votre conseiller. Post-formation 1 année d'expérience professionnelle est exigée pour obtenir un AFP d'opérateur en horlogerie.



DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Structure de la formation

OBTENTION DU CFC D'HORLOGER DE PRODUCTION

MODULE TERMINAL - 925 périodes

Connaissances prof. 425 périodes | Travaux pratiques 500 périodes



MODULE ACHEVAGE-RÉGLAGE - 460 périodes

Connaissances prof. 80 périodes | Travaux pratiques 380 périodes



OBTENTION DE L'AFP D'OPÉRATEUR EN HORLOGERIE

MODULE ASSEMBLAGE

325 périodes

Connaissances prof. 105 périodes
Travaux pratiques 220 périodes

OU

HABILLAGE HORLOGER

325 périodes

Connaissances prof. 105 périodes
Travaux pratiques 220 périodes



MODULE POSAGE-EMBOÎTAGE - 280 périodes

Connaissances prof. 75 périodes | Travaux pratiques 205 périodes



MODULE DE BASE - 450 périodes

Connaissances prof. 190 périodes | Travaux pratiques 260 périodes

CULTURE GÉNÉRALE

1 période = 45 minutes

- Le module de base introductif est suivi, dans un ordre indifférent, par les modules assemblage ou habillage horloger et posage-empoilage.
- Les modules de culture générale se suivent en parallèle et en fonction du titre à acquérir.

Certificats et titres obtenus

Certificats de modules

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) délivre des certificats pour la réussite de chacun des modules suivants :

- **Base** : le candidat s'initie aux travaux d'assemblage de montres mécaniques et automatiques ; il est initié aux opérations de micromécanique manuelle.
- **Assemblage** : le candidat assemble les divers composants qui constituent le mouvement des montres mécaniques et électroniques.
- **Habillage horloger** : le candidat assemble les composants de l'habillage des montres. (tels que bracelets, carrures, poussoirs, etc...).
- **Posage-empoilage** : le candidat assemble les divers composants de l'habillage horloger. Il approfondit ses connaissances en micromécanique.
- **Achevage-réglage** : le candidat exécute des opérations sur l'organe réglant et sur l'échappement.
- **Terminal** : Le candidat réalise des opérations de pivotage, d'assemblage de mouvements chronographes, de décottage et d'usinage.

Opérateur en horlogerie AFP

L'opérateur en horlogerie AFP peut être amené à assembler ou emboîter des mouvements, et à effectuer la pose des aiguilles sur le cadran.

Le candidat qui a réussi les examens des modules base, assemblage, habillage horloger, posage-empoilage et suivi (ou dispensé) la culture générale, reçoit l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'opérateur en horlogerie.

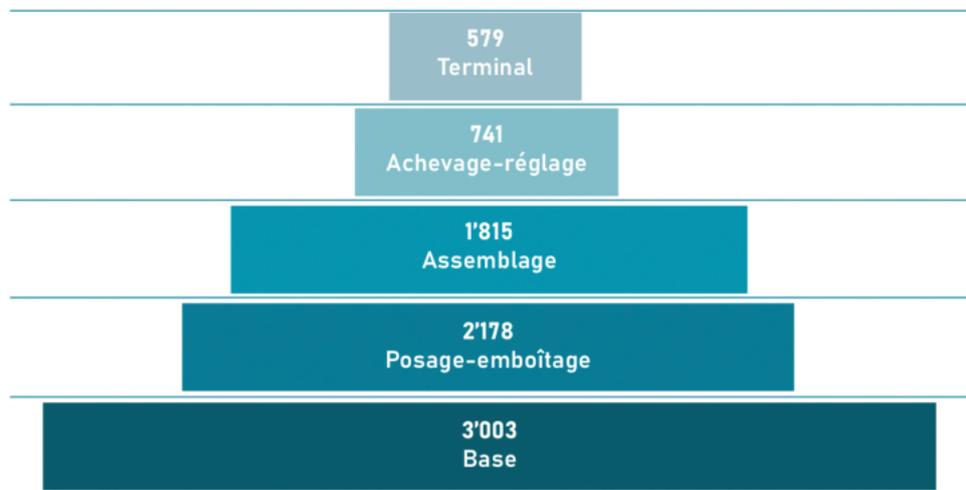
Horloger de production CFC

L'horloger de production CFC effectue le montage complet de produits horlogers. Il analyse les pannes, les dysfonctionnements et les défauts sur les composants du mouvement et de l'habillage; si nécessaire, il procède à des échanges de pièces dans un environnement de production.

Le candidat qui a réussi les examens des modules achevage-réglage, terminal et suivi (ou dispensé) la culture générale, reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC) d'horloger de production.

LE SUCCÈS EN CHIFFRES

Nombre de modules accomplis depuis 1994



Etat : 2022

- Depuis sa création, la formation modulaire en horlogerie a octroyé plusieurs centaines de diplômes fédéraux, dont plus de 500 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) et près de 600 certificats fédéraux de capacité (CFC).
- La majorité des personnes ayant suivi la formation en journée dans le but d'une réinsertion professionnelle, trouvent un emploi stable dans l'horlogerie dans les 3 à 6 mois suivants la formation.
- Le succès de la formation modulaire montre que ce cursus comble un réel besoin dans la branche, le concept de modules étant à la fois adapté aux conditions de l'industrie, aux exigences du monde du travail et aux disponibilités du public adulte.

LIEUX DE FORMATION

Quatre centres de formation, reconnus par la CP, dispensent actuellement les cours de formation modulaire pour adultes :

- Le Centre de formation professionnel neuchâtelois (CPNE-TI), au Locle.
- Le Centre interrégional de perfectionnement (CIP), à Tramelan.
- La Fondation pour la formation des adultes (Ifage), à Genève.
- Le Groupement d'établissements publics (Greta) du Haut-Doubs, à Morteau, France.

Chacun d'entre eux enseigne un ou plusieurs modules selon un planning harmonisé.



CPNE-TI - Le Locle



CIP - Tramelan



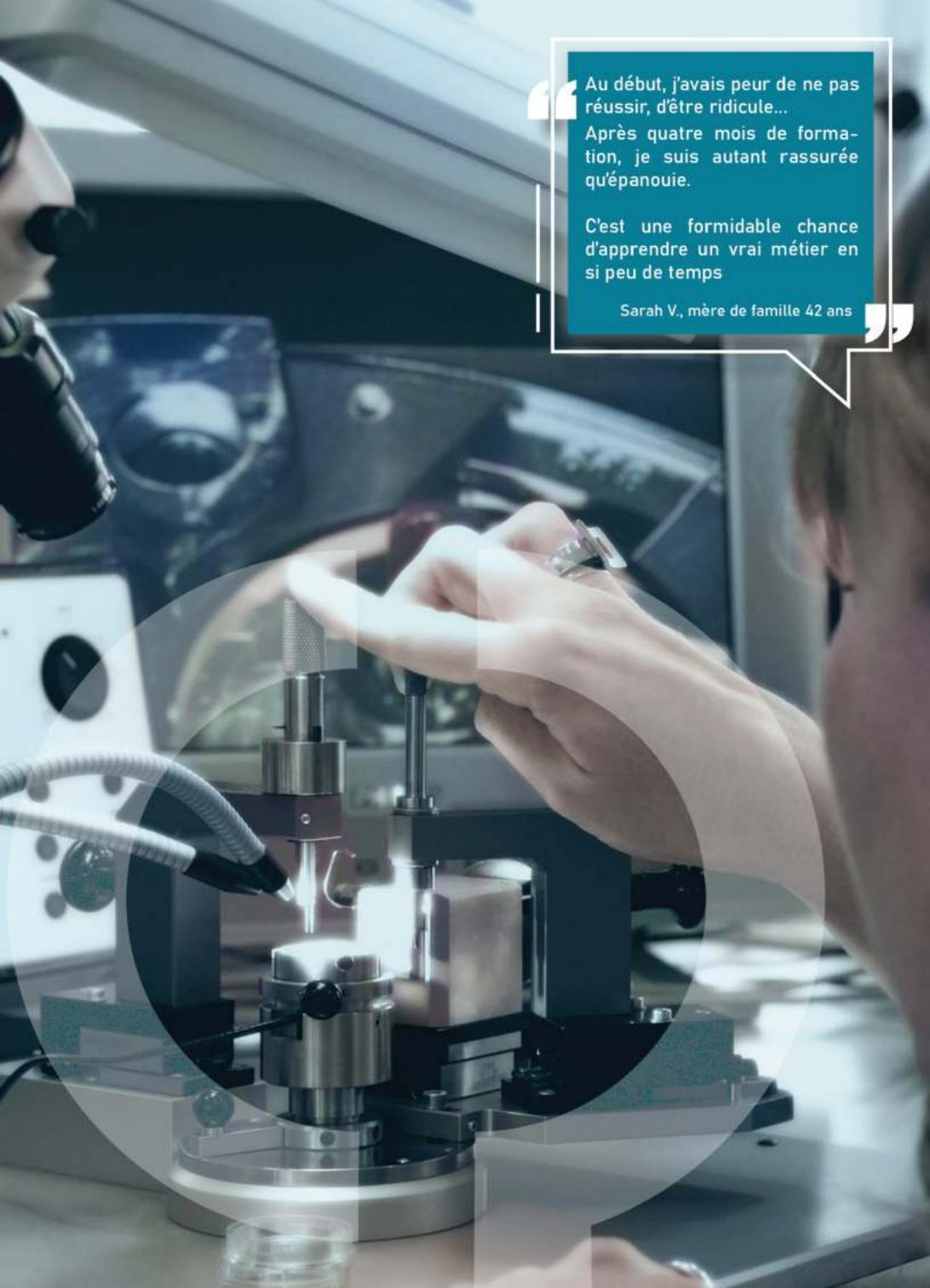
Ifage - Genève



Greta - Morteau



Cours à l'Orif : Les centres de formation et intégration socioprofessionnelles Orif, sur mandat des Offices cantonaux de l'assurance-invalidité, dispensent également la formation modulaire sur les sites de Délémont, La Chaux-de-Fonds et Morges. Pour plus d'informations : www.orif.ch.



Au début, j'avais peur de ne pas réussir, d'être ridicule...

Après quatre mois de formation, je suis autant rassurée qu'épanouie.

C'est une formidable chance d'apprendre un vrai métier en si peu de temps

Sarah V., mère de famille 42 ans

INFOS PRATIQUES

Inscriptions

Les informations pour les inscriptions sont à demander :

- Pour la formation modulaire en soirée, directement au centre de formation qui dispense le module qui vous intéresse.
- Pour la formation modulaire en journée, auprès de votre conseiller ORP ou de votre conseiller de l'office AI.



Autres renseignements

Les documents suivants peuvent être téléchargés sur le site internet de la Convention patronale www.cpih.ch :

- Ordonnance et plan de formation de l'opérateur en horlogerie AFP
- Ordonnance et plan de formation de l'horloger de production CFC
- Règlement de la formation modulaire



ADRESSES UTILES



Centre interrégional de perfectionnement

Ch. des Lovières 13,
2720 Tramelan
T +41 (0)32 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
www.cip-tramelan.ch



CPNE-TI Pôle Technologies et Industrie

Rue Klaus 1,
2400 Le Locle
T +41 32 886 32 32
cpne@rpn.ch
www.cpne.ch



Ifage - Industrie & Bâtiment

Rampe du Pont-Rouge 4,
1213 Petit-Lancy
T +41(0)22 807 30 84
techind@ifage.ch
www.ifage.ch



Greta du Haut-Doubs - Site Morteau

Rue d'Étain 4,
F-25500 Morteau
T +33 (0)381 67 40 25
gretahd.pontarlier@ac-besancon.fr
www.greta.ac-besancon.fr





CONVENTION PATRONALE

de l'industrie horlogère suisse

Service « Formation professionnelle »

Av. Léopold-Robert 65,
2300 La Chaux-de-Fonds

T +41 (0)32 910 03 83

fp@cpih.ch

www.cpih.ch

La CP forme des adultes

